

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## **Mesures de soutien aux premiers emplois**

### **Offrir 250 places de stage pour les jeunes terminant leur formation**

La chancellerie d'Etat communique :

Dans le courant de l'été, environ 2.500 jeunes auront terminé leur formation professionnelle et arriveront sur le marché de l'emploi neuchâtelois. Compte tenu du contexte économique actuel peu favorable, il importe d'anticiper cette situation et de trouver des solutions pour ceux parmi ces jeunes diplômés qui s'inscriront auprès du Service de l'emploi. L'Etat de Neuchâtel s'est ainsi fixé comme objectif de pouvoir offrir 250 places de stage professionnel d'ici fin octobre 2009.

#### **Un concept qui existe depuis plusieurs années**

Depuis de nombreuses années, dans le cadre des mesures relatives au marché du travail, le Service de l'emploi a développé le concept des premiers emplois. Ce programme consiste en des stages de six mois maximum, en principe non renouvelables, auprès de services des administrations cantonale et communales, ainsi que dans des services para-étatiques ou des organismes à but non-lucratif. Durant ces stages, le participant est tenu de poursuivre ses recherches d'emploi et reçoit une indemnité journalière de l'assurance-chômage, sur la base d'un montant forfaitaire dont le montant dépend du gain assuré, lequel varie en fonction de la formation accomplie. L'employeur, de son côté, n'a aucune contribution à verser. En 2008, l'Office des emplois temporaires du Service de l'emploi a ainsi établi 49 conventions de ce type.

La loi sur l'assurance-chômage prévoit également la possibilité d'effectuer des stages professionnels auprès d'employeurs privés. Dans ce cas, si les conditions sont identiques pour le participant, l'employeur devra en revanche s'acquitter d'un montant correspondant à 25% des indemnités versées au stagiaire. En 2008, les Offices régionaux de placement ont établi 48 conventions de stage.

#### **Inciter les entreprises à offrir des places de stages**

Partant de l'hypothèse que 10% des jeunes en fin de formation s'adresseront à lui, le Service de l'emploi s'est donc fixé l'objectif d'être en mesure d'offrir, d'ici à fin octobre 2009, 250 places de stage, tant auprès d'entreprises privées que des services de l'Etat, des communes, des organismes para-étatiques et des institutions à but non-lucratif.

Afin d'inciter les entreprises à mettre des places de stage à disposition et augmenter ainsi le nombre de jeunes susceptibles de bénéficier de cette mesure, l'employeur pourra choisir la durée du stage (un, trois ou six mois) et sa participation sera prise en charge par

le biais du fonds d'intégration professionnelle cantonal, alimenté à parts égales par le canton et les communes.

Le coût de la prise en charge de la participation de l'employeur aux frais de stage est estimé à moins de 600.000 francs.

A ce jour, les entreprises montrent un grand intérêt pour cette mesure et nombreuses sont celles qui ont déjà été recensées par le Service de l'emploi.

Durant l'été, les conseillers des offices régionaux de placement poursuivront leurs démarches afin de faire connaître aux entreprises comme aux stagiaires potentiels les mesures prises pour soutenir l'accès des jeunes en fin de formation au marché du travail et d'être ainsi en mesure d'offrir un maximum de places de stage aux jeunes diplômés demandeurs d'emploi, désireux d'acquérir une première expérience professionnelle.

Neuchâtel, le 30 juin 2009